



LA PETITE ENFANCE À SAINT CYR L'ÉCOLE



STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ET STRUCTURES D'ACCUEIL PRIVÉES

LE PROCESSUS DE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE

RAPPEL

1) La démarche « demande de place en crèche » au 6ème mois de grossesse révolu correspond à un enregistrement de votre dossier sur la liste d'attente.

A la date où la demande a été réalisée de manière complète

NB : Il est normal de ne pas avoir de contact pendant plusieurs mois.

RAPPEL :

- Les justificatifs de domicile de moins de trois mois pris en compte sont les suivants : quittance de loyer, factures EDF / TÉLÉPHONE / ...
 - Les compromis de vente, les relevés d'impôts (sur les revenus, fonciers, ...), les baux, les relevés de charges de copropriété et les ordres de mutation ne sont pas valables.
- 2) En cas de modification de la demande (jours d'accueil, mode d'accueil, horaires, ...) ou d'un besoin d'informations sur le suivi : écrire par mail à petite-enfance@saintcyr78.fr
- 3) **Uniquement** si la demande a été faite à 6 mois de grossesse révolu : il est nécessaire de réaliser la démarche « je transmets un acte de naissance » **sur le portail famille**



LE PROCESSUS DE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE

LE SERVICE PETITE
ENFANCE





LE CHOIX DES MODES D'ACCUEIL



INDIFFÉRENT

Accueil en crèche et/ou chez les assistantes maternelles municipales



ACCUEIL FAMILIAL

Accueil chez les assistantes maternelles municipales



ACCUEIL COLLECTIF

Accueil en crèche



LA COMMISSION

- ❖ Elle a lieu chaque année au Printemps
- ❖ Pas de sectorisation
- ❖ Réponse au plus tard le 31 mai
- ❖ En dehors de la commission, la liste d'attente est étudiée
- ❖ Chaque fois qu'une place se libère

Les critères d'attributions

- ❖ Ordre chronologique (date d'inscription)
- ❖ L'âge des enfants
- ❖ Les situations prioritaires





INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ÉTAPES IMPORTANTES

❖ POUR UNE INSCRIPTION A 6 MOIS DE GROSSESSE



Dans un délai de 6 semaines après l'accouchement, déposer l'acte de naissance sur le portail famille – rubrique « je transmets un acte de naissance »

NB : les démarches du service scolaire et du service petite enfance sont à dissocier pour l'envoi de l'acte de naissance

❖ POUR MAINTENIR LA DEMANDE



Envoi par mail, du formulaire d'actualisation, de la part du service Petite Enfance au mois de janvier de chaque année pour les familles inscrites avant le 31 août de l'année précédente.

En cas de besoin, pensez à mettre à jour votre demande par mail à

➡ petite-enfance@saintcyr78.fr

Aucune modification ne pourra intervenir entre le 31 mars et le 1er juin.

**ANNULATION DE LA
DEMANDE SI NON
TRANSMIS**

LA CRÈCHE FAMILIALE C'EST QUOI ?

- ❖ La crèche familiale est une structure municipale de 77 enfants, ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- ❖ Ouverte toute l'année sauf une semaine à Noël
- ❖ Accueil hybride, alternant moment de socialisation en crèche et moments privilégiés avec leur référente à son domicile
- ❖ Parents rassurés par un travail en étroite collaboration avec la Direction de la crèche.
- ❖ Une équipe infirmière puéricultrice/éducatrice qui permet une prise en charge personnalisée des enfants avec des PAI, des problématiques de santé ou une situation de handicap.
- ❖ Des Assistantes maternelles agréées, accompagnées et formées
- ❖ Zéro rapport financier avec l'assmat car celle-ci est salariée de la ville



CRÈCHE FAMILIALE EN PHOTOS



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Durant le « parcours » de recherche d'un mode d'accueil, pourquoi faire appel au RPE?

- ❖ Par **choix parental d'un mode d'accueil individuel** : souhait d'obtenir des informations portant sur l'accueil chez une assistante maternelle
- ❖ Pour organiser l'accueil de votre enfant chez une assistante maternelle, **en attendant d'obtenir une place en structure municipale**



Les missions du RPE



❖ Une mission **d'information et d'orientation** : auprès des familles et des assistants maternels

Plusieurs types d'accompagnement:

- ✓ Permanence m@il et téléphone
- ✓ Rendez-vous individuels
- ✓ Réunions collectives



- ❖ Accueil sur RDV : Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 (sauf le jeudi de 14h00 à 18h30)
- ❖ 9 bis rue Roger HENRY
- ❖ relaisPE@saintcyr78.fr
- ❖ 01.34.60.02.03



Prochaines réunions
« L'emploi d'une
assistante maternelle »
En visioconférence

- ✓ Listes des assistants maternels
- ✓ Information sur les conditions d'agrément
- ✓ Aides de la CAF
- ✓ Convention collective
- ✓ Déclaration URSSAF
- ✓ Simulation de salaire



LES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIVES



Sur la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole, il existe 3 structures collectives municipales. Elles peuvent toutes accueillir les enfants à partir de 6 semaines de vie jusqu'à leur entrée à l'école.

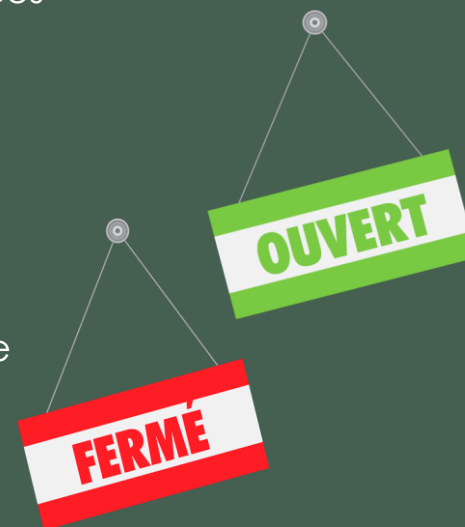
- ❖ Multi accueil « Les Farfadets » avec une capacité de 45 places
- ❖ Crèche Collective « Les Petits Pilotes » avec une capacité de 40 places
- ❖ Multi accueil « Les Libellules » avec une capacité de 50 places

Les périodes d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sauf le multi-accueil « Les Farfadets » qui est ouvert de 8h00 à 18h00

Les périodes de fermeture :

- ❖ 4 semaines au mois d'Août et 1 semaine pour les fêtes de fin d'année
- ❖ La Crèche Familiale reste ouverte tout l'été
- ❖ 2 journées pédagogiques par an



LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES COLLECTIVES

- ❖ Un projet éducatif identique à toutes les crèches, permet de donner des valeurs communes au sein du service Petite Enfance.
- ❖ A partir de ce projet éducatif, chaque structure réalise son propre projet pédagogique mis en place par les équipes pluridisciplinaires.
- ❖ Il a pour but d'accompagner votre enfant dans l'autonomie afin qu'il puisse s'intégrer et se socialiser en vue de son entrée à l'école maternelle.
- ❖ Il contient les différents projets qui sont mis en place tout au long de l'année pour permettre à votre enfant d'évoluer en fonction de son développement.
- ❖ Au sein de l'accueil collectif, les équipes veillent au respect de l'individualité de chacun qui est nécessaire chez le jeune enfant à cet âge.
- ❖ Quel que soit la structure, à l'arrivée de votre enfant, une période de familiarisation d'environ 1 semaine sera mise en place, pour accompagner au mieux la séparation.

Activités/jeux libres – SALLE DE JEUX



LES AUTRES ACCUEILS

- ❖ Les contrats proposés au sein de nos structures d'accueil municipales sont à temps plein (5 jours) ou à temps partiel (1 à 4 jours)
- ❖ Pour les demandes à temps partiels et pour les enfants dans leur année qui précède l'entrée à l'école maternelle, nous vous informons que l'accueil occasionnel peut vous être proposé au sein de nos modes d'accueil collectifs.
- ❖ La démarche est accessible sur le site de la Ville et prochainement sur le portail famille.
- ❖ Un Lieu d'Accueil Enfants Parents et des actions parentalité sont également proposés et complètent ces accueils occasionnels au sein du service.

LA PAUSE FAMILLE

❖ Objectifs : accompagner les familles dans leur questionnements liés à l'éducation de leur enfant

❖ Comment?



Bibliothèque

Ateliers sensoriels
RDV
enfant/parents
Soirée jeux
Contes

LAEP

Les spectacles
Jeune Public

Le point
Écoute

Les ateliers
d'éveil
Parent / Enfant

La Petite
Récré

Ateliers
Portage

Programme complet
sur le site de la ville:

<https://www.saintcyr78.fr/pause-famille/>



LES STRUCTURES PRIVÉES

Les trois groupes de micro-crèches privées

WWW.SAINTCYR78.FR

« FAMILLES » - « PETITE ENFANCE » -
« STRUCTURES D'ACCUEIL PRIVÉES »

MICROSTARS

les
coloriées
micro-crèches



La Maison Bleue
Réinventons la crèche

Le Complément de libre
Choix du Mode de Garde (CMG) structures

CAF

<https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur/complement-mode-de-garde/>



LE SERVICE PETITE ENFANCE



Pour plus d'informations sur le
Service Petite Enfance :

01 30 14 82 71 ou par mail à petite-enfance@saintcyr78.fr

Maison de la Famille
34 rue Gabriel Péri
78210 Saint Cyr l'Ecole

Réunions annuelles
« Présentation des modes d'accueil
municipaux »

- ✓ Février
- ✓ Juin
- ✓ Octobre